

Immigration

possible d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des Centres d'Immigration Canada ou des Centres de Main-d'œuvre Canada.

Les députés se souviendront que le programme de rectification de statut n'est qu'une des trois mesures auxquelles j'ai fait allusion lors de la présentation du bill C-197 en juin dernier. Conformément aux mesures administratives présentées en juin 1972 et destinées à éliminer l'arriéré du système d'enquête, 13,500 cas ont maintenant été traités de façon favorable. Depuis juin 1973, la Commission d'appel de l'immigration a rendu une décision favorable dans 3,500 cas en ayant recours à la nouvelle possibilité de faire siéger un seul membre; j'annoncerai plus tard aujourd'hui la nomination de treize membres temporaires en vertu de la nouvelle loi, et 17,800 des cas qu'ils entendront ont été révisés de façon favorable par les fonctionnaires du ministère en fonction des critères élargis en vertu du Programme de rectification de statut. A la suite de ces trois mesures spéciales depuis 15 mois, environ 80,000 personnes qui craignaient d'être expulsées peuvent maintenant s'attendre à obtenir le droit de demeurer au Canada. A minuit ce soir, ce nombre sera encore plus élevé.

Je suis persuadé que le message a bel et bien été transmis; cependant certaines personnes prudentes m'ont dit récemment que des requérants éventuels pouvaient encore ignorer le programme ou hésiter à se présenter par crainte de la bureaucratie, si peu fondée soit-elle. Comme je l'ai dit, je suis convaincu que le programme a atteint les personnes voulues. J'ai également la certitude d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour apaiser les craintes. Je reconnais toutefois qu'il faut du temps pour établir un climat de confiance; c'est seulement lorsqu'une personne restée à l'écart se rend compte que le cas de ses amis a été traité de façon favorable qu'on peut y aboutir. Pendant la première partie de la campagne, les fonctionnaires que je dirige ont eu pour tâche d'inscrire les milliers de personnes qui se sont présentées. L'évaluation individuelle aura lieu plus tard. On sait maintenant que les chances de succès sont très élevées, et tout porte à croire que les hésitants se présentent enfin. Au cours des sept premières semaines de la campagne, la moyenne quotidienne des inscriptions a varié entre 550 et 870; elle est actuellement beaucoup plus élevée. Ainsi, le 12 octobre 1973, il y a eu inscriptions touchant 1,429 personnes.

Ces chiffres me portent à croire qu'on a maintenant pleinement confiance dans le programme et que ce soir à minuit, à la fermeture des bureaux, tous ceux qui auront voulu se présenter l'auront fait.

Des organismes responsables, ainsi que des journaux sérieux au Canada, ont avancé qu'il faudrait peut-être plus de temps pour permettre l'établissement d'un nouveau climat de confiance, aussi nous examinons la situation de près, au moment où la période d'inscription tire à sa fin. Je serai également attentif à toutes les remarques des députés.

[M. Andras.]

tés. Comme vous le savez, toute prolongation du programme de rectification de statut nécessiterait l'adoption d'une nouvelle loi par le Parlement.

En terminant, je tiens à dire que, quoi qu'il arrive, ce sera une décision sérieuse et je pense que personne ici ne voudrait que nous la prenions à la légère. Il y a des avantages et des désavantages d'un côté comme de l'autre. Si nous décidons en faveur de la prolongation, nous devons tenir compte du fait que des milliers et des milliers de personnes à l'étranger sont tellement intéressées à venir au Canada qu'elles chercheront toutes les échappatoires qui leur permettraient de venir ici, de même que du fait que nous ne sommes pas sévères dans l'application de nos lois sur l'immigration. De plus, nous ne pouvons consacrer nos ressources à ce genre de programme spécial pendant bien longtemps. D'un autre côté, nous devons décider si nous avons réglé l'essentiel du problème que nous envisageons. Nous voulons éviter les déportations massives et nous assurer de l'efficacité de notre programme. Vu la publicité faite autour du programme et des efforts que nous y avons consacrés, nous avons le droit, avant de prendre une décision et d'agir, de nous assurer s'il y a ou non des personnes qui n'en ont pas entendu parler.

En terminant, je répète que je serai très intéressé à entendre les commentaires de députés sur ma déclaration.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le ministre d'avoir eu l'obligance de me faire parvenir sa déclaration, non seulement pour que je puisse la lire, mais également pour que les membres de notre caucus puissent la voir. Lorsque j'ai reçu cette déclaration, j'ai souri, monsieur l'Orateur, car s'il est une chose qu'elle souligne, c'est l'hésitation et l'incertitude du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Jusqu'à hier, le ministre a, sans équivoque possible, dit à tout le pays qu'il n'y aurait pas de prolongement après le 15 octobre. J'aimerais relever des passages de sa déclaration. A la page 1, on dit:

La possibilité qui leur a été donnée d'être «chez elles, chez nous» s'éteint ce soir à minuit.

C'est un énoncé de fait. Mais, plus loin dans la déclaration du ministre, nous trouvons ceci:

Comme je l'ai dit, je suis convaincu que le programme a atteint les personnes voulues.

Pour montrer les faux-fuyants utilisés par le ministre et les frustrations qu'il impose aux Canadiens, surtout à ceux qui s'intéressent à ce programme extrêmement sérieux, je vais citer d'autres passages de la déclaration. Il dit:

Ces chiffres me portent à croire qu'on a maintenant pleinement confiance dans le programme et que ce soir à minuit, à la fermeture des bureaux, tous ceux qui auront voulu se présenter l'auront fait.